

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2022-087

Séance du 03 OCTOBRE 2022

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 18
Qui ont pris part à la délibération	: 18
<u>Date de la Convocation</u>	: 26/09/2022
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 26/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

ABSENTE EXCUSEE

Mme BOURDELEAU Alexandra

M. Jean DA COSTA a été nommé secrétaire de séance.

Ecole : Problème de garderie Ile aux enfants

L'augmentation du nombre d'enfants et la création de la 10^{ème} classe a eu un effet sur le nombre de salles disponibles pour l'accueil réalisé par l'Ile aux Enfants.

A ce jour 15 à 20 familles n'ont pas de solution pour faire garder leurs enfants par l'Ile aux Enfants.

Après une présentation faite par Monsieur Richard Gay et discussion, Monsieur le Maire propose d'adopter les mesures ci-dessous :

- Une délocalisation du PASAE de sa salle actuelle dédié dans le bloc associatif, dans la salle informatique de l'école
- La mise à disposition de la salle actuelle du PASAE au profil de l'IAE dès que possible (vacances de Toussaint)
- La délocalisation de la salle informatique de l'école dans la salle des enseignants et/ou dans certaines classes à la demande des enseignants
- La mise en service d'un point d'eau à réaliser dans la salle informatique au profil du PASAE (vacances Toussaint)
- Prévoir une aide au PASAE pour son installation dans son nouveau local.
- Demander à l'Ile aux Enfants de revoir leur règlement intérieur afin d'affiner des critères supplémentaires de priorisation pour les inscriptions de garderie en vue de la rentrée 2023 et des prochaines rentrées scolaires
- Demander à l'Ile Aux Enfants de prévoir expressément l'embauche d'un (ou plusieurs) d'animateur supplémentaire pour pouvoir répondre à un encadrement adapté à la PMI en prévoyant une délocalisation de la garderie dans un bâtiment communal dès la rentrée 2023 (Salle des Platanes, foyer des jeunes,...)
- Demander à l'Ile Aux Enfants de se rapprocher de la mairie dès le printemps de l'année en cours pour une anticipation avec la commune sur le flux potentiel d'inscription pour la rentrée scolaire.
- Prévoir un avenant à la convention Mairie/ Ile aux Enfants pour la mise à disposition du bloc associatif (l'Ile aux enfants assumant le ménage à 100 % et mise à disposition des locaux durant le temps méridien mauvais conditions climatiques)

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

Abstention de Monsieur Richard
ID : 001-210103479-20221003-2022087-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité moins
une voix le projet de délibération n° 2022-087 relatif à la
GAY les dispositions listées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré
le 03 octobre 2022

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS

le secrétaire de séance
Jean DA COSTA

